



Présenté par Pierre-Yves BOURNAZEL, Delphine BÜRKLI et les élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à la technique de pêche dite de « pêche au vif ».

Considérant la question écrite de Pierre-Yves Bournazel adressée au ministère de la transition écologique le 15 décembre 2020 ;

Considérant que la technique de pêche au vif consiste à utiliser un animal vertébré vivant- le vif-, généralement un poisson, comme appât ;

Considérant que le vif peut être un poisson d'élevage ou une prise de pêcheur réutilisée comme appât ;

Considérant que selon de nombreux universitaires et membres d'associations, cette technique pose des problèmes à plusieurs égards ;

Considérant en effet que cette technique nécessite souvent le transport et la conservation d'animaux dans des conditions déplorables d'un point de vue sanitaire et ne répondant pas aux préoccupations et aux exigences du bien-être animal ;

Considérant en outre que les vifs sont souvent maintenus dans des « seaux à vifs », collés les uns aux autres, dans un petit volume d'eau, dont les paramètres physico-chimiques ne peuvent pas être adaptés à leur bien-être ;

Considérant que les vifs sont ensuite accrochés vivants à l'hameçon et maintenus exposés aux prédateurs durant de longues minutes voire des heures ;

Considérant que certains pêcheurs relâchent dans la nature les vifs inutilisés, ce qui contribue à augmenter les risques de transmission de maladies ;

Considérant donc que cette technique engendre à la fois de la souffrance animale mais également un risque pour la conservation des écosystèmes.

Pierre-Yves BOURNAZEL, Delphine BÜRKLI et les élus du groupe Indépendants et Progressistes, émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **Prene position contre cette technique de pêche et demande à son tour au gouvernement de légiférer pour y mettre un terme à l'échelle nationale ;**
- **Réunisse les associations de pêcheurs parisiennes afin de leur demander un engagement, au travers de la signature d'une charte sur le bien-être animal, de ne plus pratiquer cette technique de pêche à Paris. La signature de cette charte pourrait par ailleurs conditionner l'octroi de subventions municipales.**